

Compte rendu de la CAPD du 24 mars 2016

Ordre du jour :

Congés formation

Départs en formation CAPASH

Liste d'aptitude Professeurs des écoles

Liste d'aptitude à la direction d'école

Avancement à la hors classe : ce point a été ajourné en raison de soucis techniques dans la base de gestion.

Postes adaptés

Détachement dans le 2nd degré

Détachement dans le corps des PE

DIF

Les aspects parfois très techniques de cette CAPD cachent des choix politiques et de pilotage que notre organisation syndicale a dénoncé dans sa déclaration préalable et des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, que nous dénonçons aussi.

Concernant les aspects de politique générale, le SNUipp-FSU a dénoncé le ridicule de la revalorisation proposée aux fonctionnaires et les tentatives de casse de notre modèle social passant par la proposition de loi contre le code du travail.

Nous avons rappelé au DASEN que nous appelions tous les enseignants des Deux-Sèvres à se mettre en grève le jeudi 31 mars, aux côtés des organisations syndicales : CGT, Solidaires et FO.

Voir notre déclaration complète ci jointe

Le DASEN a présenté en ouverture de cette CAPD ses axes de travail pour l'année scolaire 2016 – 2017. Les Organisations syndicales seront consultées rapidement dans le cadre de la mise en place du plan académique de formation. Nous ne manquerons pas à cette occasion de rappeler la baisse de moyens dans ce dossier.

Il semblerait que les formations qui seront proposées tournent autour de 4 axes dont l'accompagnement dans la formation des enseignants qui se déclinera autour de :

les nouveaux programmes

le Cycle 3 et le livret de compétence

la prise en charge de la difficulté scolaire

la formation des directeurs.

Eh oui, il est bien loin le temps où l'on pouvait se former dans des disciplines comme l'art, les sciences, la musique, l'anglais, où l'on pouvait acquérir de nouvelles pratiques, découvrir d'autres façons d'enseigner

Aujourd'hui, selon l'institution, l'école doit être « efficace » et « rentable »

Le SNUipp-FSU réclame depuis de nombreuses années une formation de qualité et bienveillante.

De nombreuses autres propositions seront faites dans le cadre de ces axes de travail l'année prochaine. Le SNUipp-FSU a posé la question du temps qui sera alloué à tout cela. Nous n'avons pas eu de réponse précise ...

Départs en formation CAPASH :

Notre département a obtenu 4 départs en option D, 3 départs en option E et 1 départ en DEPS (psychologue scolaire)

Les départs acceptés sont :

Option D : CHAILLOU Julien
JUMEAUX Aurélie
RODIER Kristelle
NIZOU Stéphanie
(AUBINEAU Sabrina est sur liste complémentaire)

Option E : FOUQUET Marie
CHALON Corélie
DELALANDE Nathalie

DDEAS : JARRY Virginie. Départ soumis à l'approbation du centre de formation de Bordeaux.

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement au principe de barème dans le choix des candidats pour les départs en formation. L'administration nous présente des avis favorables ou non en s'appuyant sur des entretiens qui sont souverains. Il est donc impossible pour nous de défendre les différentes situations. Les candidats qui n'ont pas obtenu leur départ en formation peuvent prendre contact avec l'IEN ASH (05.16.18.60.29) pour en comprendre les raisons.

Nous sommes très largement intervenu pour dénoncer l'absence de départs en formation option G. Alors que le précédent recteur s'était engagé à rééquilibrer les départs en formation en faveur de l'option G, rien n'est proposé dans notre département cette année. Nous avons rappelé la réalité à Monsieur le DASEN. : 7 postes disponibles en Deux-Sèvres pour seulement 2 personnels formés et deux en formation. Nous avons aussi rappelé l'urgence à réduire les secteurs d'intervention des enseignants du RASED et des psychologues scolaires.

Congés Formation

Nous n'étions dotés cette année que de 32 mois de congés formations. 29 mois avaient été sollicités par les collègues.

Aussi, tous les personnels qui en avaient fait la demande ont obtenu satisfaction.

BENOIST Elisabeth, BOSSU Eva, BRANDEAU Vanessa, HERMOUET Marylène et TEXEREAU Frédérique.

Le SNUipp-FSU a rappelé que les possibilités d'obtenir des mois de congé formation ont considérablement baissé ces dernières années, ce qui explique certainement en partie le faible nombre de demandes.

Liste d'aptitude professeurs des écoles.

Notre département avait la possibilité d'intégrer 2 instituteurs dans le corps des PE. 3 collègues en avaient fait la demande.

Sont intégrés :

BROTHIER Laurent
PEROCHON Gladys

Le SNUipp-FSU a rappelé que la question de l'intégration des instituteurs dans le corps des PE aurait dû être traitée depuis 2007 comme annoncé par le ministère lors de sa création. Il

est inconcevable que les concours soient aujourd'hui bloqués et que les intégrations ne se fassent qu'au compte-gouttes. Nous avons demandé, par la voix du DASEN, que le ministère intègre tous les instituteurs qui en font la demande dans le corps des PE.

Liste d'aptitude direction d'école

Cette année, seulement 20 collègues ont demandé à être inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'école.

3 candidatures ont été refusées.

Notre organisation syndicale a dénoncé le fait que là encore, sur l'impression d'un entretien d'une vingtaine de minute, il est décidé si oui ou non des collègues sont aptes à devenir directeurs, alors même qu'ils n'ont reçu aucune formation à ces fonctions. On voudrait décourager les bonnes volontés qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Selon Mme Séchet, IENA, les refus sont dus à des difficultés de la part des enseignants à se projeter dans leurs missions.

Le faible taux de demandes d'inscription sur liste d'aptitude semble inquiéter la hiérarchie qui souhaite proposer des réunions d'information en direction des personnels qui pourraient être intéressés et qui se demanderaient en quoi consiste les missions des directeurs.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler que les promesses de réduction des tâches administratives pour les directeurs d'école sont loin d'avoir abouti.

De plus, les missions qui incombent aux directeurs sont très chronophages et l'administration engage de plus en plus leur responsabilité, le tout sans réelle reconnaissance, alors il n'est pas étonnant que les enseignants ne souhaitent plus s'engager dans cette voie.

Les collègues retenus sur LADE sont :

Coué Hélène – Derosé Véronique – Gachignard Angélique – Gallas Amandine – Geoffroy Bernard – Guimard Alain – Levraut Jérôme – Maillefaud Claire – Marsault Mathilde – Mora Valérie – Murseau Nicolas – Piégu Cécile – Ruault Marina – Ruault Delphine – Tabourin Valérie – Tatesausse Sylvie – TRCKA Véronique

Postes adaptés

14,9 ETP sont dévolus aux allègements de service et aux postes adaptés dans notre département.

2 collègues se sont vu refuser leur demande d'allègement de service.

Nous avons rappelé à l'administration que les démarches pour effectuer ces demandes n'étaient pas toujours simples et claires pour les collègues. Il existe une date butoir début décembre pour les demandes d'allègement de service, mais selon les textes, et étant donné le caractère médical particulier, les demandes sont recevables tout au long de l'année.

Nous invitons les collègues qui le souhaitent à nous contacter pour savoir si leur allègement a été accordé, ou pour connaître les démarches pour faire une demande.

Détachements entre le premier et le second degré.

8 enseignants du premier degré ont fait la demande d'un détachement pour pouvoir intégrer le second degré. Le DASEN a émis un avis favorable pour toutes les demandes.

Le rectorat a lui aussi posé un avis lors d'une récente CAPA.

La prochaine étape dans ces demandes se fera au cours du dernier trimestre lors d'une CAPN.

Les collègues concernés qui veulent savoir quel avis a été émis par le rectorat peuvent contacter les

représentants du SNUipp-FSU des Deux-Sèvres.

DIF (Droit Individuel à la Formation)

7 collègues ont effectué une demande de DIF dont 4 pour un bilan de compétence.

Le DASEN a émis un avis favorable pour toutes ces demandes, mais il reste maintenant l'étape de l'accord du rectorat.

Pour le SNUipp-FSU, les possibilités de se réorienter ou de se former dans notre métier sont bien maigres et nous demandons à ce que le rectorat permette à toutes ces personnes de bénéficier de leur DIF.

Temps partiel

L'administration nous a présenté la liste des 278 demandes de travail à temps partiel.

Chaque année, ces demandes augmentent et entre autre les demandes sur autorisation. Notre organisation syndicale y voit un signe de l'augmentation de la pénibilité dans notre métier.

50 collègues se voient opposer un refus concernant la quotité demandée sur autorisation (80%).

L'administration devra recevoir ces collègues pour leur proposer une autre quotité.

Nous vous invitons à vous faire accompagner d'un représentant des personnels lors de cette rencontre

Le DASEN nous a rappelé que ces temps partiels « coûtaient » des ETP au département.

Nous rappelons que la loi permet aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler à temps partiel et à 80 % et que cela ne doit pas être considéré comme un coût.

Questions diverses

Le SNUipp-FSU avait posé plusieurs questions diverses directement inspirées de vos remontées du terrain

1 - Nous souhaitons être destinataires de la liste des demandes de départ à la retraite pour 2016.

37 collègues ont fait parvenir un dossier pour leur départ en retraite. Malheureusement, le blocage informatique concernant les accès à la hors classe risque d'apporter des changements tardifs puisque ces collègues pourront demander à prolonger leurs fonctions en fonction de leur intégration ou non à la hors classe.

2- Point sur le remplacement .

En février 2016, ce sont 287 ½ journées qui n'ont pas été remplacées

Les chiffres se sont améliorés depuis l'an dernier, mais en mars, de nombreuses écoles nous ont signalé de grosses difficultés de remplacement ainsi que des déplacements de remplaçants à la dernière minute, pour parer au plus pressé dans des petites structures.

Cette situation est intolérable c'est pourquoi nous avons demandé dans les instances de carte scolaire la création de postes de remplaçants en nombre suffisant.

Cette situation est d'autant plus intolérable que depuis plusieurs instances, les représentants des personnels ne sont plus toujours remplacés pour assurer leurs missions.

3- Postes de PDMC.

Les deux collègues impactés par une modification de leur poste de plus de maîtres que de classe affectés sur Bouillé Loretz e Saint Maixent Wilson seront prioritaires s'ils souhaitent rester sur le nouveau poste recomposé, ou bien ils pourront bénéficier de 15 points pour mesure de carte scolaire

s'ils souhaitent changer d'école.

Les postes seront couplés comme suit pour le mouvement des personnels :

Saint Maixent Wilson / Saint Maixent Pérochon

Sauzé-Vaussais / Melle

Niort Coubertin / Niort Jules Ferry

Argenton les Vallées / Bouillé Loretz

Massais / Bouillé Saint Paul

Cersay / Saint Martin de Sanzay

Nous avons rappelé que le saupoudrage de ces postes était contraire à la philosophie du dispositif. Les frais de déplacement engagés par les collègues nommés sur ces postes seront intégralement pris en charge... Nous resterons très vigilants sur ce dossier.

4 - Éclaircissement des règles en cas de fusion d'école

Nous avons demandé à éclaircir les règles en cas de fusion d'école, lorsqu'aucun des 2 directeurs en poste ne souhaitait prendre la charge de la nouvelle direction fusionnée.

Manifestement, notre question a jeté le trouble au sein des représentants de l'administration et les réponses n'ont pas été très claires. Cette question sera traitée lors d'une prochaine CAPD.

Plus globalement, nous sommes à nouveau intervenu pour dénoncer ces fusions et le climat délétère qu'elles installaient au sein des équipes.

5 - Nous souhaiterions connaître les modalités du diplôme pour les AESH. Ce diplôme pourra-t-il concerner les emplois EVS et AVS ?

Pas de réponse pour le moment, la balle est renvoyée dans le camp du rectorat ...

6- Nous souhaitons intervenir sur la demande qui est faite aux PES de filmer certaines de leur séquences en classe et sur ce que cela implique en terme de responsabilité.

Notre organisation syndicale a souhaité rappeler qu'il était nécessaire d'accompagner les enseignants par rapport à cette demande de l'ESPE, afin que toutes les règles de droit à l'image soient respectées. Et nous avons rappelé à l'administration qu'on ne pouvait attendre de la part des PES qu'ils connaissent ces règles de prime abord.

7 - Nombre de PES à la rentrée et de postes bloqués? Et où?

Notre département accueillera l'an prochain 50 PES ainsi que 5 prolongations de stage.

Ce sont donc 31 postes qui seront encore une fois bloqués dans un périmètre d'une trentaine de kilomètres autour de l'ESPE, c'est à dire de Niort.

Nous avons rappelé l'impact de ces postes sur le mouvement des personnels et les difficultés des collègues qui accueillent des stagiaires différents chaque année dans leur école. Si nous sommes attachés à ce que les nouveaux enseignants soient bien formés pour leur entrée dans le métier, nous pensons que ce n'est pas avec des mi-temps classe que cela pourra se faire.

8 - Des directives ont été données dans des écoles du département concernant les échanges avec la presse. Est-ce une directive départementale ?

La circulaire qui avait été envoyée sur la circonscription de Melle n'était pas départementale.

Nous rappelons à nos collègues de ne pas en tenir compte.

Si vous avez des doutes quand aux propos que vous pouvez tenir avec des journalistes, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Nous pourrions vous guider.

9 - Les délais de convocation des collègues à la DSEN sont très courts, n'est-il pas envisageable

d'avoir des délais raisonnables ?

Dernièrement, des collègues se sont fait convoquer par leur hiérarchie selon des délais très courts, et il n'a pas toujours été possible pour nous de les accompagner. Nous avons rappelé que, si nous comprenons que les agendas sont parfois difficiles à tenir, c'est un droit pour les enseignants de se faire accompagner quand ils sont convoqués par leur hiérarchie, et qu'ils ne doivent pas hésiter à le faire valoir.

Si vous êtes convoqués et que vous n'arrivez pas à nous joindre pour être accompagné, vous pouvez légitimement demander à repousser le rendez-vous en attendant d'avoir pu contacter vos représentants du personnel.

Ne restez jamais seul face à l'administration. Même si le rendez-vous n'a pas de caractère de « sanction », il est important qu'une tierce personne puisse être présente pour entendre et vous accompagner.